

DES DIZAINES DE MILLIONS DE DOLLARS NON RÉCLAMÉS ANNUELLEMENT PAR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE. POURQUOI?

Roger Thibault, CGA, directeur des opérations scientifiques

Denis Remon, Ph.D., directeur des opérations scientifiques

Le Groupe Conseil R & D Agricole et Agroalimentaire

La situation actuelle en recherche et développement (R-D)

Les pays industrialisés qui connaissent une croissance importante et soutenue depuis plusieurs années consacrent un pourcentage appréciable de leur produit intérieur brut (PIB) à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS-DE). Dans une économie basée sur le savoir et la compétitivité entre les entreprises, l'investissement dans la recherche et le développement (R-D) est indispensable. Dans ce domaine, le programme de crédit d'impôt à l'égard de la R-D administré par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) constitue le plus important programme fédéral au Canada qui offre des incitatifs fiscaux dans le domaine de la R-D. Ce programme, conjugué aux mesures d'aide offertes par les gouvernements provinciaux, permet aux entreprises d'accéder à une aide financière importante.

Chaque année, plus de 11 000 demandes sont présentées dans le cadre du programme de R-D administré par l'ARC et représentent plus de 1,5 milliards de dollars en crédits d'impôt remboursables. De même, plus de 5 300 demandes sont présentées au Québec et représentent 620 millions de dollars en crédits. Il n'est donc pas étonnant que le Canada, et plus particulièrement le Québec, qui bonifie le programme fédéral avec un crédit remboursable sur les salaires et sur les contreparties versées aux sous-traitants, soit reconnu sur la scène internationale comme offrant l'un des régimes fiscaux les plus favorables à la R-D.

Pendant plusieurs années, ces milliards de dollars en crédits d'impôt et autres subventions à la R-D ont bénéficié principalement aux grosses entreprises manufacturières. Ce n'est que depuis les dernières années que les petites et moyennes entreprises ont su s'investir à la R-D et réclamer leur juste part des crédits d'impôt et subventions. Il est cependant regrettable de constater à quel point le secteur agricole au Québec demeure toujours absent de la scène des crédits et subventions alloués à la R-D. Bon nombre de petites entreprises commerciales et manufacturières réclament annuellement des crédits importants à la R-D, alors qu'un nombre négligeable d'entreprises agricoles et agroalimentaires font de même. Est-ce parce que l'agriculture représente un secteur d'activité économique qui ne se prête pas particulièrement aux travaux de R-D ou est-ce par manque d'information? Pourquoi si peu de crédits d'impôt et de subventions à la R-D sont-ils réclamés alors que les secteurs agricoles et agroalimentaires représentent le secteur économique le plus important au Québec?

Trop d'agriculteurs, de dirigeants d'entreprises reliés à l'agriculture et de professionnels croient que la R-D se vit uniquement en laboratoire et qu'elle doit être effectuée par un chimiste, un physicien ou un gradué universitaire, alors que la réalité est tout autrement. La R-D ne se limite pas à des travaux tels que le fractionnement de molécules ou d'atomes, mais s'applique à des activités telles que :

- le développement d'un prototype ou la modification, même légère, d'un équipement de culture ou de production pour en augmenter ses performances, sa fiabilité ou sa précision;
- l'amélioration de la production animale par l'utilisation de différentes méthodes d'alimentation;
- l'essai de différents cultivars sous des conditions variées;
- l'essai de nouvelles méthodes de transformation des produits et sous-produits agricoles;
- l'amélioration des méthodes existantes pour le contrôle des mauvaises herbes;
- l'utilisation de plantes-abris;
- l'essai de semis et engrais à taux variables;
- la transplantation, le sexage ou la conservation d'embryons;

- la recherche sur l'environnement;
- le lisier et l'alimentation;
- l'amélioration des conditions d'élevage (température, humidité, etc.);
- les anti-moisissures dans les céréales;
- l'essai de nouvelles productions;
- l'utilisation des résidus de céréales;
- l'utilisation d'autovaccin;
- l'élevage sans antibiotiques;
- l'évaluation de la capacité du sol à assimiler les engrais.

Ces activités représentent quelques-unes des nombreuses possibilités admissibles à la R-D.

Nous estimons qu'entre 5 % et 10 % des entreprises agricoles effectuent, sans en être conscientes, des travaux de R-D admissibles. Ce pourcentage augmente de façon significative lorsqu'on touche aux secteurs agroalimentaire et agro-industriel. Sans tenir compte des autres subventions disponibles, nous estimons que le secteur agricole du Québec se prive annuellement de crédits d'impôt à la R-D qui se situeraient entre 48 et 100 millions de dollars. Entre 20 % et 25 % des entreprises agroalimentaires et agro-industrielles effectuent sur une base régulière de la R-D. Les crédits non réclamés de ce secteur d'activité par manque de connaissance se situent entre 40 et 50 millions de dollars. Environ 2 000 demandes en crédits de R-D additionnelles pourraient être formulées pour le Québec seulement. Nous nous privons ainsi d'un incitatif majeur qui pourrait autrement permettre à l'industrie agricole du Québec d'améliorer davantage sa position concurrentielle sur le marché mondial.

Les avantages fiscaux reliés à la recherche et au développement (R-D)

La combinaison des divers avantages fiscaux offerts par les gouvernements du Canada et du Québec permet aux entreprises de réduire substantiellement le coût des travaux de R-D. Ainsi, un agriculteur qui exploite une entreprise au Canada peut déduire aux fins de l'impôt les dépenses engagées ou certains paiements faits relativement à des activités admissibles à la R-D exercées par lui ou pour son compte. S'ajoutent à cette déduction fiscale de généreux crédits d'impôt. Ces crédits peuvent atteindre 35 % au fédéral et également 35 % au Québec. Ainsi, un salaire versé à l'agriculteur, admissible à la R-D, pourrait, avec la méthode de remplacement au fédéral, procurer un crédit d'impôt d'environ 80 % du salaire payé. Pouvez-vous trouver un régime de crédits plus avantageux?

Les dépenses qui donnent droit aux crédits d'impôt pour la R-D sont les suivantes :

- les salaires des employés qui ont travaillé directement sur le projet (incluant le salaire de l'agriculteur);
- le montant des honoraires payé directement à des sous-traitants ayant effectué des travaux de R-D;
- le coût des matériaux consommés ou transformés dans le cadre du projet;
- les frais de location d'équipement;
- le coût des acquisitions de biens de nature capitale lorsqu'ils sont utilisés à plus de 90 % à des fins de R-D;
- les frais généraux directement liés aux travaux de R-D ou un montant forfaitaire égal à 65 % des salaires de R-D.

Il faut souhaiter que plus d'entreprises agricoles et agroalimentaires québécoises augmentent leur participation à des projets de R-D. La santé de notre agriculture et de notre agroalimentaire en dépend.

Qui est admissible?

Pour être admissible, les conditions suivantes doivent être présentes :

- a) Le demandeur doit exploiter une entreprise au Canada.
- b) La R-D doit être en rapport avec l'entreprise du demandeur et viser à provoquer ou à faciliter la croissance de l'entreprise.
- c) La R-D doit être effectuée au Canada directement par le demandeur ou pour son compte.

La R-D peut consister en recherche pure, en recherche appliquée ou en développement expérimental.

Le développement expérimental consiste en travaux entrepris dans l'intérêt d'un progrès technologique :

- a) en vue de la création de nouveaux produits, matériaux, dispositifs, procédés;
- b) ou de l'amélioration de ceux qui existent..

De plus, la R-D doit comporter trois caractéristiques :

- a) doit faire avancer, même légèrement, la connaissance;
- b) doit comporter une incertitude scientifique ou technologique quant à sa réussite;
- c) doit comporter un contenu ou une démarche scientifique et technologique.

Exemple d'une réclamation de crédit de R-D

M. Normand Laplante exploite une entreprise agricole qui se spécialise dans la culture du maïs-grain sur billon. Il détient, avec son fils, la totalité des actions de la corporation familiale. Durant les mois de décembre à avril, ils ont travaillé à l'amélioration de leur billonneuse afin de la rendre plus polyvalente et afin d'en améliorer l'efficacité. Au printemps et à l'été de la même année, ils ont exploré la possibilité d'utiliser, sur de petites surfaces, différentes plantes-abris, afin de mieux contrôler les mauvaises herbes et ainsi réduire les apports d'herbicides.

Les dépenses encourues directement reliées au projet de R-D furent les suivantes :

Salaires aux actionnaires (réel 75 000 \$) (note 1)	50 000 \$
Matériaux consommés durant la R-D (semences, engrais, carburant, métal, etc.)	20 000 \$
Honoraires de l'agronome conseil	9 000 \$
Équipements dédiés à la R-D	6 000 \$
Dépenses totales de R-D	85 000 \$

Note 1 : Salaires

Durant les mois de décembre à avril, 100 % du temps des deux actionnaires a été consacré à l'amélioration de la billonneuse ou à l'étude sur les plantes-abris. De mai à novembre, 35 % du temps des actionnaires a été consacré à l'essai de la billonneuse et au suivi des plantes-abris.

Dépenses admissibles aux crédits d'impôt

	Fédéral	Québec
Salaires directs	50 000 \$	50 000 \$
Agronomes (9 000 \$ x 50 %)	4 500 \$	4 500 \$
Matériaux consommés	20 000 \$	---
Montant de remplacement (65 % du 50 000 \$)	32 500 \$	---
Équipements	6 000 \$	---
	113 000 \$	54 500 \$
Crédits d'impôt du Québec	(19 075 \$)	---
Dépenses admissibles aux crédits d'impôt	93 925 \$	54 500 \$
Crédits d'impôt obtenus	32 873 \$	19 075 \$
IMPACT CORPORATIF	Avec R-D	Sans R-D
Calcul du coût net du projet :		
Dépenses engagées à la R-D	85 000 \$	85 000 \$
Moins		
Crédits obtenus au fédéral	(32 873 \$)	---
Crédits obtenus au Québec	(19 075 \$)	---
Plus		
Impôts sur crédit fédéral	6 815 \$	---
Impôts sur crédit du Québec	1 697 \$	---
Moins		
Impôts sur dépenses engagées		
Fédéral (13,12 %)	(11 152 \$)	(11 152 \$)
Québec (8,9 %)	(7 565 \$)	(7 565 \$)
Coût net du projet R-D :	22 847 \$	66 283 \$

Le Groupe Conseil en recherche et développement agricole et agroalimentaire du Québec (Groupe R-D)

Sa structure juridique

Le Groupe Conseil en Recherche et Développement Agricole et Agroalimentaire du Québec (Groupe Conseil R-D) est un organisme à but non lucratif incorporé sous la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est prévu que l'organisme est composé de sept membres siégeant au conseil d'administration.

La mission du Groupe Conseil R-D

Dans un contexte de mondialisation des marchés, favoriser le savoir, la compétitivité sur le plan mondial et la croissance économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec en stimulant l'utilisation des crédits d'impôt et des subventions à la recherche et au développement comme incitatif financier à l'avancement de l'agriculture du Québec.

Les objectifs de sensibilisation

a) Au près des intervenants

Les institutions financières jouent un rôle de premier ordre dans l'évolution des entreprises agricoles du Québec, non seulement sur le plan financier, mais également à titre de conseillers et de partenaires dans le processus décisionnel de l'entreprise. À ce titre, le conseiller financier se retrouve dans une position privilégiée lui permettant d'informer son client sur les avantages de la R-D et même de déceler la R-D lorsqu'elle est déjà présente dans l'entreprise.

Tout en participant à la croissance de l'entreprise de son client, l'intervenant s'assure de la fidélité de celui-ci en s'offrant un outil de développement à la clientèle très efficace.

b) Au près des agriculteurs, de l'agroalimentaire et de l'agro-industriel

Présentement, plusieurs entreprises agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles au Québec se livrent à des activités de R-D sans jouir des avantages fiscaux et des subventions s'y rattachant, par manque de connaissance ou de planification adéquate. Elles pourraient s'investir activement à la R-D si elles en connaissaient les avantages.

Nous désirons les conscientiser par l'entremise d'une campagne de sensibilisation partout au Québec. Nous avons mis au point plusieurs outils de travail tels que vidéo promotionnelles, site Internet interactif, brochures d'information et carte d'affaires électronique.

c) Au près des ressources professionnelles

Nous formons des ressources professionnelles pour chacune des régions du Québec. À l'aide du matériel pédagogique préparé par le Groupe Conseil R-D, ces personnes-ressources ont la responsabilité d'informer les entreprises susmentionnées dans leur région et de prendre une part active à la préparation et au suivi des demandes de crédits d'impôt et des subventions à la R-D.

JEU QUESTIONNAIRE FAITES-VOUS DE LA R-D?

Visitez notre site Internet à www.groupeconseil.org et répondez à notre jeu questionnaire. Le but du jeu est de découvrir, à l'aide de quelques questions, si vous faites de la R-D et quel pourrait être le montant de crédits d'impôt que vous pourriez obtenir.

En voici un extrait :

ADMISSIBILITÉ SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE DU PROJET

Avez-vous développé ou amélioré, même légèrement...	Oui	Non
▪ Un produit, un sol ou une culture?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Un procédé de fabrication ou de transformation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Une pièce d'équipement ou de machinerie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu **OUI** à l'une ou l'autre de ces trois questions, il y a fort à parier que vous faites de la R-D et que vous soyez admissible à des crédits d'impôt à la R-D. **Saviez-vous que vous pourriez recevoir un retour d'environ 50 % de votre investissement?**

Notre site Internet www.groupeconseil.org vous fournira de l'information supplémentaire sur la partie financière admissible.

MISSION DU GROUPE CONSEIL R-D

Dans un contexte de mondialisation des marchés, favoriser le savoir, la compétitivité sur le plan mondial et la croissance économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec en stimulant l'utilisation des crédits d'impôt et des subventions à la recherche et au développement comme incitatif financier à l'avancement de l'agriculture du Québec.

Le Groupe conseil R & D agricole et agroalimentaire du Québec est un organisme sans but lucratif.

5425, boul. Laurier Ouest, Bureau 101, St-Hyacinthe (Québec) J2S 3V6
Tél. : (450)252-7383 Montréal : (514) 456-7383 Sans frais : 877-252-7383 Téléc. (450) 778-2777
www.groupeconseil.org info@groupeconseil.org

Nos partenaires

